

**BPER BANK LUXEMBOURG  
SOCIETE ANONYME**

**COMPTES ANNUELS  
ET RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

**AU 31 DECEMBRE 2019**

30, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
**R.C.S. Luxembourg : B54033**

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme

**TABLE DES MATIERES**

	Pages
TABLE DES MATIERES	1
RAPPORT DE GESTION	2 - 7
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	8 - 13
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	14
- Hors Bilan	15
- Compte de profits et pertes	16 - 17
- Annexe aux comptes annuels	18 - 59

## **RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2019**

L'année 2019 de notre Banque restera dans les mémoires comme une année très positive grâce à la performance des marchés financiers et la confiance des consommateurs qui ont permis d'enregistrer un résultat d'exercice extrêmement positif.

Les craintes de récession, les tensions commerciales sino-américaines et le Brexit n'ont pas eu d'incidence négative sur l'activité de la Banque. En effet en 2019, le ralentissement de la croissance amorcé l'année précédente s'est poursuivi dans la plupart des principales économies. L'économie mondiale a dès lors affiché une croissance limitée à 2,9%, le niveau le plus bas depuis la crise financière de 2008. Dans ce contexte, la croissance dans la zone euro a également fortement reculé, passant de 2,5% en 2017 à 1,9% et 1,2% en 2018 et 2019 respectivement. Cette évolution s'explique principalement par la forte décélération de l'économie allemande, la croissance s'y étant ralentie à 0,5%.

Compte tenu des résultats, l'année 2019 a donc été marquée par une décorrélation manifeste entre les fondamentaux économiques cités et l'évolution des cours des instruments financiers (actions, obligations et fonds d'investissement) alimentée par la politique monétaire encore une fois très accommodante des banques centrales, réserve fédérale américaine (FED) en tête. Le renforcement de la communication sur l'évolution attendue des taux d'intérêt directeurs a fourni un puissant stabilisateur automatique vis-à-vis de la difficile situation macroéconomique.

Néanmoins le surplus d'épargne et de liquidité au niveau mondial ne trouvent pas suffisamment d'opportunités d'investissement et donc les prix des produits d'investissement augmentent avec un effet de levier sur la positivité des marchés financiers.

Dans ce contexte la vingt-quatrième année d'existence de la Banque, a été très positive et caractérisée d'une part par une augmentation du chiffre d'affaires avec la poursuite de la diversification des activités et des revenus qui ont tous augmenté et d'autre part, pour un contrôle strict des coûts, dont l'augmentation a été extrêmement limitée.

A noter également la tendance très positive à la diminution des prêts non performants et par conséquent des provisions.

Par contre, la concurrence des autres banques a continué à être très forte sur les clients importants de la Banque.

Durant l'année 2019 la structure de l'actionnariat de notre Banque n'a pas changé. BPER Banca S.p.A., un Groupe Bancaire de droit italien soumis à la supervision de la Banque Centrale Européenne au sein du Mécanisme de Surveillance Unique (« SSM »), continue à détenir 100% du capital social de la Banque.

### **ACTIVITES**

Dans un scénario aussi favorable, la Banque a continué durant l'année 2019 le développement de tous les services spécifiques de l'activité de Private Banking, de l'activité avec les clients Corporate et des crédits à la clientèle et aux Banques. La Banque a continué à gérer son propre portefeuille d'investissements sur la base des limites très strictes approuvées par le Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les activités avec les clients, la collecte de ressources auprès de la clientèle privée, corporate et institutionnelle, la négociation d'instruments financiers pour compte de la clientèle, l'activité bancaire avec les clients Corporate, l'octroi de crédits sous forme de financements, escomptes de crédits, prêts syndiqués, émissions de garanties et l'activité de gestion de patrimoines, ont continué à être les éléments les plus importants de la Banque en ligne avec l'année précédente. L'activité de gestion de patrimoines a augmenté au cours de l'année tant en ce qui concerne les gestions gérées sur base de portefeuilles modèle que les gestions individuelles.

En ce qui concerne les activités de gestion du portefeuille d'investissement de la Banque, nous avons décidé de réaliser des bénéfices en vendant une partie du portefeuille d'investissement réalisant des plus-values considérables, grâce à la couverture décisive des marchés financiers réalisée tout au long de l'année. Les prévisions macroéconomiques pas particulièrement positives et l'absence d'opportunités avec un risque/rendement adéquat ont été les causes principales de la décision de la Banque de ne pas renouveler dans l'immédiat les actifs vendus.

### **PRINCIPALES DONNEES DU BILAN**

Les résultats les plus significatifs obtenus au cours de l'exercice 2019 enregistrés selon les règles comptables LUX GAAP sont les suivants :

La Banque a clôturé l'exercice avec un total de bilan de 979 628 346 EUR (2018 : 975 347 757 EUR).

Au 31 décembre 2019, les ressources collectées auprès de la clientèle, tant au niveau du bilan que du hors bilan (valeurs en dépôt), atteignent respectivement 801 711 204 EUR (2018 : 885 679 426 EUR) et 766 283 243 EUR (2018 : 697 344 479 EUR) pour un total de 1 567 994 447 EUR (2018 : 1 583 023 905 EUR).

Les créances accordées à la clientèle ont atteint, après déduction des corrections de valeur, au 31 décembre 2019, le montant de 239 669 990 EUR (2018 : 229 033 633 EUR). Les corrections de valeur sur créances accordées à la clientèle ont atteint au 31 décembre 2019 le montant de 8 121 449 EUR (2018 : 7 196 646 EUR).

Des garanties en faveur de la clientèle ont été également émises pour un montant total de 6 395 773 EUR au 31 décembre 2019 (2018 : 8 467 440 EUR).

Le volume de l'activité de gestion des patrimoines a enregistré en 2019 une hausse grâce à la couverture décisive des marchés financiers réalisée tout au long de l'année qui a permis à la Banque d'enregistrer des performances très positives pour les clients dans toutes les lignes de gestion, à la fois collectives et individuelles. Au 31 décembre 2019, le montant total investi en gestion de patrimoine a connu une hausse de 10,21% à 99 435 049 EUR (2018 : 90 219 324 EUR).

Le bénéfice net atteint 4 015 301 EUR (2018 : 2 386 272 EUR), déduction faite de la dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 123 159 EUR et des corrections de valeur sur les créances accordées pour 2 397 487 EUR.

Au 31 décembre 2019, la charge de tous les impôts pour l'exercice s'élève à 1 403 838 EUR (2018 : 1 094 797 EUR).

Le rendement des actifs au 31 décembre 2019 est de 41 points de base (2018 : 24,4 points de base). Ce rendement des actifs est calculé en divisant le bénéfice net par le total du bilan.

## **GESTION DES RISQUES**

En matière de gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, la Banque a poursuivi sa politique de ne pas prendre de positions qui puissent créer des risques importants (risque de marché, risque de change, risque de taux d'intérêt élevé, risque de liquidités). A ce propos, la Banque a adopté un système complexe de limites fixées par le Conseil d'Administration qui sont suivies quotidiennement et qui ont été mises à jour pendant l'année. En particulier, les limites opérationnelles sur la quantité et la qualité des actifs financiers inclus dans le portefeuille d'investissement ont été maintenues, bien que mises à jour, tandis que de nouvelles limites de risque ont été ajoutées, notamment la *Basis Point Value* (BPV) et la *Value at Risk* (VAR).

Pour le risque de crédit sur la clientèle et le risque de liquidité, la Banque a adopté un système de contrôle des limites, géré directement par le service crédits et par la direction, avec le support de la maison mère sur la base d'un *Service Level Agreement* spécifique, qui permet un suivi constant de l'évolution du niveau des risques tant dans le cas de crédits avec ou sans garanties que dans le cas de la liquidité à court terme et à long terme de la Banque.

La CSSF a approuvé dans sa lettre datée du 14 octobre 1996 l'exemption totale du calcul des grands risques pour le groupe BPER. Cette exemption demeure valable conformément à l'article 400 du CRR et à l'article 20 du Règlement CSSF 14-01.

## **PORTEFEUILLE DE LA BANQUE**

La Banque dispose au 31 décembre 2019 d'un portefeuille titres de 126 243 904 EUR, en baisse de 10 % par rapport à la même période de l'an dernier (2018 : 139 923 915 EUR). Ces titres sont évalués selon 2 méthodes :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières sont évaluées selon la méthode « *lower of cost or market* » et deux de ces titres sont couverts par une opération d'échange de taux d'intérêt ;
- Les valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières dont les titres sont évalués au coût d'acquisition font l'objet d'une plus-value latente non enregistrée de 926 513 EUR.

Compte tenu de la réduction stratégique opérée vers la fin de l'année 2019, la Banque entend augmenter à nouveau le portefeuille d'immobilisations financières au niveau d'environ 200 000 000 EUR à travers une sélection soignée des opportunités que les marchés financiers offrent afin de diversifier les sources de profits de la Banque avec une surveillance attentive des risques assumés.

## **PARTICIPATIONS**

Au mois d'avril 2014, la Banque a décidé, compte tenu des importants changements normatifs qui ont touché son secteur d'activité et en accord avec les autres actionnaires, de mettre fin à l'activité de Sofipo S.A. (société fiduciaire ayant son siège à Lugano) et de la mettre en liquidation.

Ainsi, pendant l'année 2016 la société a été mise formellement en liquidation avec un changement de nom en *Sofipo S.A. in Liquidazione* avec trois liquidateurs nommés par le Conseil d'Administration. En 2019, compte tenu de l'absence d'activité, le Conseil d'Administration a décidé de réduire le nombre de liquidateur à un seul.

La situation comptable préliminaire préparée par le liquidateur montre pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 un chiffre d'affaires (produit des fournitures et des prestations) presque nul et une perte d'exploitation de -16 976 CHF, après avoir pris en charge les coûts financiers des deux financements bancaires que la société a encore pour 600 000 CHF. Le patrimoine net de la société au 31 décembre 2019 reste négatif pour un montant de 572 463 CHF (2018 : -555 487 CHF).

Compte tenu de la situation patrimoniale de *Sofipo S.A. in Liquidazione*, en 2017 nous avons décidé de donner une valeur nulle à la participation. En 2019, nous avons également décidé de comptabiliser une correction de valeur additionnel de 90 000 CHF sur la garantie que notre Banque a émis en faveur de la Banca Popolare di Sondrio (Suisse) pour un prêt que celle-ci a accordé à la société portant le total de la correction de valeur à 150 000 CHF (2018 : 90 000 CHF). Cette correction de valeur est désormais égale à 100% de l'exposition de la Banque de 150 000 CHF (2018 : 150 000 CHF).

### **FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS, LUXEMBOURG (FGDL) et** **SYSTÈME D'INDEMNISATION DES INVESTISSEURS, LUXEMBOURG (SIIL)**

Les principes de fonctionnement du système de garantie des dépôts officiellement reconnus au Luxembourg sont basés sur la directive 2014/49/UE adoptée le 16 avril 2014. Les nouvelles normes européennes issues de la directive 2014/49/UE, ainsi que celles de la directive 2014/59/UE (portant sur le redressement et la résolution des établissements de crédits et de certaines entreprises d'investissements) ont été transposées en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 relative à la défaillance des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissements (ci-après, « loi du 18 décembre 2015 »).

Les fonctions assumées dans le passé par l'association sans but lucratif Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL »), ont été reprises par le Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (« FGDL »).

Le FGDL ne couvre cependant pas la non-restitution éventuelle de titres déposés en compte auprès d'un établissement financier (ou de fonds en relation avec une opération d'investissement). Les fonctions assumées dans le passé par l'AGDL dans le domaine de l'indemnisation des investisseurs ont été reprises par le Système d'Indemnisation des Investisseurs Luxembourg (en abrégé, « SIIL »).

La loi du 18 décembre 2015 a transformé ainsi le système de garantie des dépôts privés financés ex-post en un système public financé ex-ante. Le FGDL est donc financé par les établissements de crédit adhérents qui doivent verser annuellement des contributions en vue de constituer les moyens financiers disponibles de celui-ci. Un niveau cible équivalent à 0,8 % du montant des dépôts garantis des établissements adhérents doit être atteint pour la première fois au plus tard le 31 décembre 2018. La CSSF a permis aux établissements de crédit adhérents d'utiliser la provision AGDL pour financer annuellement ex-ante le FGDL. Au 31 décembre 2019, la Banque a maintenu dans ses livres une provision AGDL pour un montant total de 76 168 EUR (2018 : 414 528 EUR) qui sera utilisée dans le temps comme indiqué.

Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

## **INFORMATION SUR LA PERIODE POSTERIEURE A LA CLOTURE**

L'activité qui avait été initialement prévue pour la Banque s'est poursuivie positivement au début de l'année 2020.

Néanmoins il est à noter que depuis le début du mois de janvier 2020, l'épidémie de coronavirus (Covid-19) s'est propagée en Chine continentale et, par la suite, à d'autres pays dont le Luxembourg, provoquant localement le ralentissement ou l'interruption de l'activité économique et commerciale dans de nombreux secteurs. La Banque considère que cet événement, qui est survenu après la clôture des états financiers, ne donne pas lieu à un ajustement.

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation actuelle, il n'est pas jugé possible à ce jour de fournir une estimation quantitative de l'impact potentiel sur la situation économique et de la Banque et du Group, compte tenu des nombreux déterminants encore inconnus et indéfinis. Cet impact sera donc pris en compte dans les estimations comptables courant 2020.

Suite aux mesures prises par le Gouvernement luxembourgeois en mars 2020, la Banque a aussi adopté des initiatives dans le cadre de son BCP visant à contenir les risques, à protéger la santé de ses employés et à assurer la continuité opérationnelle des processus critiques.

Afin de lutter contre la propagation du virus et de le contenir, et conformément aux mesures édictées progressivement par les autorités, les axes d'intervention de la Banque ont concerné les domaines de la gestion des ressources humaines et de la communication interne, de la continuité des activités ainsi que certaines activités organisationnelles.

## **ACQUISITION D'ACTIONS PROPRES**

Il n'y a pas eu de rachat d'actions propres au cours de l'exercice 2019. La Banque ne détient pas des actions propres au 31 décembre 2019 (2018 : aucune).

## **CONCLUSION**

La solidité du Groupe BPER Banca S.p.A. ainsi que nos activités spécifiques de banque privée et corporate, d'octroi de crédit et d'investissement en instruments financiers en compte propre qui nous amène à prendre des risques contrôlés, nous laissent prévoir de pouvoir développer d'une façon satisfaisante nos activités dans les années futures tout en gardant une bonne rentabilité même dans un contexte réglementaire national et européen qui continue à connaître des changements très importants.

## RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

La Banque propose aux Actionnaires réunis en Assemblée Générale :

- d'approuver les comptes annuels qui se composent notamment du « Bilan » et du compte « Profits et Pertes » et au 31 décembre 2019 dans la version que nous présentons ;
- de répartir le résultat de l'exercice d'4 015 301 EUR de la façon suivante :

- à la réserve légale	200 765 EUR
- à la réserve libre	1 949 536 EUR
- à la réserve spéciale	1 865 000 EUR

Le Conseil d'Administration exprime ses remerciements à la Direction Autorisée et à tout le personnel pour le travail accompli et pour le développement de l'activité de la Banque.

Des remerciements reviennent également à la Direction et au personnel de la maison mère, pour leur consultation et leur assistance, importantes pour la réalisation de ces résultats.

Luxembourg, le 3 mars 2020



Paolo Zanni  
*Directeur Général*



Au Conseil d'Administration de  
BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
30, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg

## RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BPER Bank Luxembourg Société Anonyme (la « Banque ») comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) No 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la (CSSF) sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Banque conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

## **Corrections de valeur sur créances**

Nous faisons référence aux Notes 2.b) et 2.i) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'aux Notes 3 et 22 de l'Annexe aux comptes annuels.

L'une des principales activités de la Banque est l'octroi de crédits à la clientèle privée et aux entreprises. Le solde des Créances sur la clientèle dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2019 est de EUR 240 millions (soit 24,5 % des actifs de la Banque), dont EUR 71 millions ne sont pas entièrement garanties.

L'évaluation d'une détérioration durable de la valeur des créances est une appréciation subjective fondée sur le jugement de la Direction et des Administrateurs de la Banque. Dans ce cadre, lors de la détermination du montant des corrections de valeur sur créances, la Banque prend en compte la valeur des nantissements et autres garanties, y inclus les garanties bancaires et les assurances de crédit. En règle générale, si une créance reste impayée pour plus de 90 jours, cette créance est considérée comme douteuse et fera l'objet d'une appréciation de la correction de valeur nécessaire pour couvrir le montant estimé non récupérable.

Le solde des corrections de valeur spécifiques sur créances dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2019 est de EUR 8 121 449, soit 3% de l'ensemble des créances sur la clientèle.

En conséquence de la combinaison des montants significatifs de crédits accordés à la clientèle et de la subjectivité des jugements sous-jacents à la valorisation des corrections de valeur y relatives, nous avons considéré ces éléments comme une question clé de l'audit.

## ***Comment la question a été traitée dans l'audit***

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque pour évaluer le risque de crédit sur ses clients ainsi que les contrôles menant aux décisions des Administrateurs concernant les corrections de valeur.

Des contrôles de substances incluant des tests de détails notamment sur la revue d'un échantillon de dossiers de crédits ainsi que des garanties y afférentes, le cas échéant, ont été également mis en place pour valider la valorisation et l'existence des créances et des éventuelles corrections de valeur.

Nous avons finalement analysé les créances qui restent impayées pour plus de 90 jours à la date de clôture de l'exercice pour nous assurer que la Banque a bien évalué leur risque de défaut et le cas échéant enregistré une correction de valeur adéquate.

### **Constatation du chiffre d'affaires - Commissions perçues**

Nous faisons référence à la Note 2.m) « Principales méthodes comptables et principes d'évaluation » ainsi qu'à la Note 19 de l'Annexe aux comptes annuels.

La Banque génère un montant significatif de commissions à travers ses activités d'octroi des crédits ainsi que de garde et de gestion des avoirs de ses clients. Le montant des commissions perçues dans les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2019 s'élève à EUR 3 656 385.

Nous avons estimé qu'il existe un risque significatif lié à la constatation du chiffre d'affaires lié à ces commissions du fait de la spécificité de celles-ci en fonction des transactions concernées et de la saisie manuelle de ces dernières dans le système comptable de la Banque et l'avons par conséquent considéré comme une question clé de l'audit.

#### *Comment la question a été traitée dans l'audit*

Nos procédures d'audit ont porté sur l'évaluation des contrôles clés mis en place par la Banque dans le cadre de l'enregistrement comptable des commissions.

Nous avons également examiné la comptabilisation adéquate de leur montant sur la base d'un échantillon de transactions pour lesquelles nous avons effectué des contrôles de substance incluant notamment la revue du respect des conditions tarifaires et contractuelles.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les comptes annuels***

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### ***Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 12 avril 2019 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de trois ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Banque au cours de l'audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Emmanuelle Miette, Réviseur d'Entreprises Agréé  
*Partner*

Le 17 mars 2020

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Miette' followed by a large 'E' in a circle.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**BILAN**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)

<b>A C T I F</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>P A S S I F</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des offices des chèques postaux (Note 17)</b>	<b>63 425 219</b>	<b>8 586 088</b>	<b>Dettes envers des établissements de crédit (Notes 10, 17, 25)</b>	<b>99 025 964</b>	<b>15 452 763</b>
			a) A vue	384 293	1 216 940
<b>Créances sur les établissements de crédit (Notes 3, 17, 25)</b>	<b>527 970 803</b>	<b>566 611 183</b>	b) A terme ou à préavis	98 641 671	14 235 823
a) A vue	287 460 244	373 489 380	<b>Dettes envers la clientèle (Notes 10, 17, 25)</b>	<b>801 711 204</b>	<b>885 679 426</b>
b) Autres créances	240 510 559	193 121 803	<b>Autres dettes</b>		
<b>Créances sur la clientèle (Notes 3, 17, 22)</b>	<b>239 669 990</b>	<b>229 033 633</b>	a) A vue (Notes 10, 25)	293 311 930	304 182 942
			b) A terme ou à préavis	508 399 274	581 496 484
<b>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (Notes 4, 5, 8, 17, 25)</b>	<b>126 243 904</b>	<b>139 923 915</b>	<b>Autres passifs (Note 12)</b>	<b>828 126</b>	<b>571 526</b>
a) Des émetteurs publics	47 479 000	57 479 000	<b>Comptes de régularisation (Note 25)</b>	<b>3 587 785</b>	<b>3 858 064</b>
b) D'autres émetteurs	78 764 904	82 444 915	<b>Provisions</b>	<b>2 759 699</b>	<b>2 085 711</b>
<b>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (Notes 4, 6, 17)</b>	<b>19 403 301</b>	<b>27 882 273</b>	a) Provisions pour impôts (Note 23)	2 279 248	1 450 141
			b) Autres provisions (Notes 13, 27)	480 451	635 570
<b>Participations (Notes 4, 7, 17, 25)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Passifs subordonnés (Notes 11, 17, 25)</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
<b>Actifs incorporels (Note 4)</b>	<b>272 788</b>	<b>202 944</b>	<b>Capital souscrit (Note 14)</b>	<b>30 667 500</b>	<b>30 667 500</b>
<b>Actifs corporels (Note 4)</b>	<b>138 003</b>	<b>115 702</b>	<b>Réserves (Note 14)</b>	<b>22 032 767</b>	<b>19 646 495</b>
<b>Autres actifs (Note 9)</b>	<b>247 635</b>	<b>193 626</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 015 301</b>	<b>2 386 272</b>
<b>Comptes de régularisation (Note 25)</b>	<b>2 256 703</b>	<b>2 798 393</b>			
<b>TOTAL DE L'ACTIF (Note 18)</b>	<b><u>979 628 346</u></b>	<b><u>975 347 757</u></b>	<b>TOTAL DU PASSIF (Note 18)</b>	<b><u>979 628 346</u></b>	<b><u>975 347 757</u></b>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg

Société Anonyme

**HORS BILAN**

31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Passifs éventuels (Note 15)</b>	<b>6.395.773</b>	<b>8 467 440</b>
<i><u>Dont :</u></i>		
<i>Cautionnements et actifs donnés en garantie</i>	<i>6.395.773</i>	<i>8 467 440</i>
<b>Engagements (Note 15)</b>	<b>35.787.655</b>	<b>27 327 010</b>
<b>Opérations fiduciaires (Note 15)</b>	<b>16.278.411</b>	<b>16 489 188</b>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.



BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**  
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)

	2019	2018
<b>Intérêts et produits assimilés (Note 25)</b>	<b>9 026 268</b>	<b>8 454 659</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>	<i>2 992 992</i>	<i>3 143 969</i>
<b>Intérêts et charges assimilés (Notes 11, 25)</b>	<b>(4 134 908)</b>	<b>(4 107 450)</b>
<b>Commissions perçues (Note 19)</b>	<b>3 656 385</b>	<b>2 758 737</b>
<b>Commissions versées</b>	<b>(153 360)</b>	<b>(238 932)</b>
<b>Résultat provenant d'opérations financières (Note 20)</b>	<b>3 502 192</b>	<b>5 349 726</b>
<b>Autres produits d'exploitation (Note 21)</b>	<b>377 081</b>	<b>439 788</b>
<b>Frais généraux administratifs</b>	<b>(4 557 010)</b>	<b>(4 503 571)</b>
Frais de personnel (Note 24)	(2 396 839)	(2 236 278)
<i>Dont :</i>		
- <i>Salaires et traitements</i>	<i>(1 942 807)</i>	<i>(1 801 511)</i>
- <i>Charges sociales</i>	<i>(256 370)</i>	<i>(239 316)</i>
• <i>dont charges sociales couvrant les pensions</i>	<i>(170.641)</i>	<i>(156 416)</i>
- <i>Autres frais de personnel</i>	<i>(197 662)</i>	<i>(195 451)</i>
Autres frais administratifs (Notes 25, 29)	(2 160 171)	(2 267 293)
<b>Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels (Note 4)</b>	<b>(123 159)</b>	<b>(81 865)</b>
<b>Autres charges d'exploitation (Note 21)</b>	<b>(63 951)</b>	<b>(30 043)</b>
<b>Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Notes 3, 22)</b>	<b>(2 397 487)</b>	<b>(4 559 980)</b>
<b>Reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements (Note 22)</b>	<b>287 088</b>	<b>-</b>
<b>À reporter :</b>	<b>5 419 139</b>	<b>3 481 069</b>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**COMPTE DE PROFITS ET PERTES**  
Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Report :</b>	<b>5 419 139</b>	<b>3 481 069</b>
<b>Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur part dans des entreprises liées (Notes 4, 5, 7, 8)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires (Note 23)</b>	<b>(1 385 743)</b>	<b>(893 504)</b>
<b>Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus (Note 23)</b>	<b>(18 095)</b>	<b>(201 293)</b>
<b>Résultat provenant des activités ordinaires, après impôts</b>	<b>4 015 301</b>	<b>2 386 272</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 015 301</b>	<b>2 386 272</b>

Les notes renvoient à l'annexe des comptes annuels.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)

**NOTE 1 - ORGANISATION**

Banca popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A. (la « Banque ») a été constituée en date du 6 mars 1996 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Le capital est détenu à 100% par BPER Banca S.p.A..

En date du 26 septembre 2018 la Banque a changé de nom et est devenue BPER Bank Luxembourg S.A.

L'objet social de la Banque est de faire, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières. Elle peut également effectuer toutes prises de participation dans les sociétés existantes ou en création ayant leur siège social situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Banque fournit à des tiers des services de gestion et de représentation dans les domaines suivants :

- Conseil en investissements ;
- Gestion de patrimoine ;
- Conservation et administration de valeurs mobilières.

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION**

Les comptes annuels de la Banque ont été établis conformément aux dispositions de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et aux prescriptions légales et réglementaires ainsi qu'aux méthodes comptables généralement admises dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)**

Les principales méthodes comptables appliquées par la Banque sont les suivantes :

a) Conversion des comptes et transactions en devises étrangères

La Banque tient une comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer chaque opération en devise dans une comptabilité distincte selon la devise dans laquelle elle est exprimée.

La conversion des postes en devises autres que l’euro (EUR) répond aux critères suivants :

- Les éléments d’actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date de leur enregistrement dans le compte de profits et pertes ;
- Les différences de change résultant de l’évaluation des postes en devises au comptant sont enregistrées dans le compte de profits et pertes, à l’exception de celles provenant d’opérations de change au comptant couvertes par des contrats de change à terme ;
- Les postes en devises à terme couverts au comptant sont considérés comme neutres par rapport aux fluctuations des cours de change des devises. La conversion de ces postes n’affecte pas le résultat de change.

Les principaux cours de change au comptant utilisés aux 31 décembre 2019 et 2018 par la Banque sont les suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
EUR/USD	1,1234	1,145
EUR/CHF	1,0854	1,1269
EUR/JPY	121,94	125,85
EUR/GBP	0,8508	0,89453

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)**

b) Créances et engagements

Les créances et dettes à vue comprennent les montants qui peuvent être retirés à tout moment sans préavis ou moyennant un préavis de 24 heures. Les créances et dettes à terme englobent les montants dont l'échéance résiduelle est supérieure à 24 heures.

Les créances sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition diminué de corrections de valeur éventuelles telles que définies à la note 2 i). Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

Les primes de remboursement et primes d'émission sur dettes résultant de la différence entre le montant à l'émission et le montant de remboursement sont respectivement enregistrées dans les « Comptes de régularisation » à l'actif et au passif et sont amorties prorata temporis.

c) Portefeuille-titres

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe (ci-après désignées les « Obligations »), les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable (ci-après désignées les « Actions »), et les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées différemment suivant leur appartenance à l'une des catégories telles que définies aux points i), ii) et iii) ci-dessous.

L'enregistrement des Obligations au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat y compris frais accessoires et hors intérêts courus non échus à cette date. Sans préjudice du traitement réservé aux titres émis sur une base escomptée (« obligations zéro coupon »), les intérêts courus non échus depuis le dernier coupon payé, ou depuis l'émission du titre, sont repris au poste « Comptes de régularisation » jusqu'à l'échéance du coupon suivant.

L'enregistrement des Actions au bilan à la date d'acquisition se fait à leur prix d'achat, y compris frais accessoires. Les revenus des Actions sont comptabilisés au moment du détachement du dividende.

Le coût d'acquisition des Actions et Obligations est calculé sur la base du coût moyen pondéré.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)**

**i) Portefeuille de négociation**

Les Actions et Obligations sont répertoriés dans le portefeuille de négociation lorsqu'ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai n'excédant pas six mois.

Les Actions et Obligations sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

**ii) Portefeuille de placement**

Les Actions et Obligations répertoriés sous la catégorie du portefeuille de placement sont des titres acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des immobilisations financières.

Les Actions et Obligations sont évalués au plus bas du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation et, dans le cas de titres cotés, des cours de bourse en vigueur à la date de bilan. Les plus-values non réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur.

**iii) Immobilisations financières**

Les Obligations sont répertoriées parmi les immobilisations financières à condition qu'elles soient destinées à être conservées jusqu'à leur échéance. Sont également considérées comme immobilisations financières, les participations et les parts dans les entreprises liées, à l'exception des parts qui ne sont pas destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque. Les participations et les parts dans des entreprises liées sont évalués au prix d'acquisition. En cas de dépréciation durable, les participations et parts dans les entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)**

Les Obligations ayant le caractère d'immobilisations financières sont évaluées selon 2 méthodes :

- Les Obligations évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation, pour lesquelles les plus-values non-réalisées sont ignorées et les moins-values non réalisées donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur ;
- Les Obligations évaluées au prix d'acquisition, pour lesquelles les moins-values non réalisées ne donnent lieu à l'enregistrement de corrections de valeur qu'en cas de dépréciation durable.

Lorsque le prix d'acquisition des Obligations qui ont le caractère d'immobilisations financières est différent de leur prix de remboursement, la différence négative (positive) est proratisée (amortie) linéairement par les postes « Comptes de régularisation » et « Intérêts et produits, respectivement (charges) assimilés ».

La différence négative est appelée agio, la différence positive est appelée disagio.

d) Actifs immobilisés autres que les immobilisations financières

Les actifs immobilisés autres que les immobilisations financières sont inscrits à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les actifs immobilisés dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet de corrections de valeur qui sont calculées par application de la méthode linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement utilisés sont :

Frais d'établissement :	25%
Licences informatiques :	20-25%
Installations techniques :	20-25%
Autres installations, mobilier et matériel de bureau :	20-25%

En cas de dépréciation durable, les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur sont reprises lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)**

e) Opérations de mise en pension avec rachat ferme

En vertu de la législation en vigueur au Luxembourg, les titres mis en pension sur base d’une convention de vente et de rachat fermes sont maintenus dans le portefeuille-titres.

f) Opérations sur les instruments financiers à terme

Les engagements relatifs aux opérations portant sur les instruments financiers à terme de taux d’intérêt, de change ou liés à d’autres cours de marché sont inscrits dans les postes de hors bilan à la date de transaction pour la valeur nominale des contrats.

A la date d’établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l’évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif « Autres provisions ».

Aucune provision n’est constituée dans les cas où l’instrument financier couvre précisément un poste d’actif ou de passif et où l’unité économique est établie, ainsi que dans le cas où l’instrument financier serait couvert par une opération en sens inverse de manière telle que la position est fermée. Dans ces cas précis, les gains et les pertes dégagés sur les opérations de couverture sont enregistrés dans le compte de profits et pertes parallèlement à ceux des opérations couvertes.

g) Swaps de taux d’intérêts

Les instruments financiers à terme portant sur des échanges de taux d’intérêt traités sur le marché de gré à gré et non affectés à des actifs ou passifs déterminés, sont évalués au prix de marché. Les moins-values non réalisées sont enregistrées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les swaps de taux d’intérêt qui sont traités sur le marché de gré à gré et conclus dans le cadre de la couverture des positions de taux de la Banque, ne font pas l’objet d’une évaluation au prix de marché, sauf s’ils couvrent des valeurs mobilières à revenu fixe du portefeuille des immobilisations financières évaluées au plus bas du coût d’acquisition et de la valeur de marché.



BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D'EVALUATION (SUITE)**

Dans ce cas, le swap de taux d'intérêt suit la même méthode d'évaluation que les titres qu'il couvre et est évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation. Les règles d'évaluation à appliquer sont les suivantes :

- Lorsque les moins-values latentes constatées sur les titres excèdent les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les plus-values latentes constatées sur les titres, la perte nette latente est à comptabiliser aussitôt en compte de profits et pertes de l'exercice ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur les titres excèdent les moins-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt, le gain net latent est à négliger ;
- Lorsque les plus-values latentes constatées sur le swap de taux d'intérêt excèdent les moins-values latentes constatées sur les titres, le gain net latent est à négliger.

h) Options

Pour les options, traitées sur le marché de gré à gré, et qui ne sont pas affectées à des actifs ou des passifs déterminés, les primes payées ou perçues sont enregistrées au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou jusqu'à l'échéance, si l'option n'est pas exercée avant cette date. Les engagements sur options émises sont enregistrés dans les postes de hors bilan.

Les options qui n'ont pas été contractées dans un but de couverture sont évaluées à leur valeur de marché. Les moins-values latentes sont comptabilisées en compte de profits et pertes alors que les plus-values latentes sont négligées.

Les options contractées dans un but de couverture ne sont pas évaluées.

Les contrats d'options, traités sur le marché organisé en couverture d'opérations de sens inverse sur options présentant des caractéristiques identiques, conclues également sur marché organisé, sont traités comme suit : la position sur ces instruments étant fermée, le résultat dégagé sur les primes encaissées et payées est enregistré en compte de profits et pertes.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)**

i) Corrections de valeur spécifiques

Les corrections de valeur spécifiques englobent les provisions pour créances douteuses, les provisions pour dépréciation du portefeuille-titres ainsi que les amortissements sur actifs incorporels et corporels. Pour un actif déterminé, les moins-values constatées ou estimées viennent directement en déduction de sa valeur nominale ou de son prix d’acquisition. L’actif considéré est dès lors inscrit au bilan en termes nets.

Les intérêts courus non échus ainsi que les intérêts impayés relatifs à des créances douteuses font l’objet d’une correction de valeur à concurrence de la totalité des intérêts en question, en supplément de la correction de valeur enregistrée pour tenir compte de la dépréciation du principal de la créance douteuse.

Pour les créances pour lesquelles le paiement des intérêts par le débiteur peut être raisonnablement écarté, la Banque cesse d’enregistrer les intérêts courus et extourne les intérêts déjà provisionnés antérieurement.

j) Provision forfaitaire

Sur la base d’une circulaire de l’administration fiscale du 16 décembre 1997, les établissements de crédit luxembourgeois sont autorisés à constituer une provision forfaitaire en franchise d’impôts sur la base de tous les actifs ainsi que tous les engagements hors bilan considérés à risque et repris par les règles prudentielles bancaires fixées dans le cadre du dispositif de vérification de l’adéquation des fonds propres.

La provision forfaitaire ainsi constituée vient pour partie en déduction des postes de l’actif sur lesquels elle a été calculée, pour la part de provision attribuable au risque de crédit affectant les éléments de bilan. Le solde attribuable au risque de crédit calculé sur les postes de hors bilan, ainsi qu’aux risques de change et de marché, est conservé au passif du bilan sous le poste « Autres provisions ».

k) Provisions

Outre les provisions pour impôts, les provisions inscrites au passif du bilan englobent notamment les provisions relatives à des risques sur opérations hors bilan, les provisions liées à l’ancienne Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg (« AGDL ») (Note 27).

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET PRINCIPES D’EVALUATION (SUITE)**

Ces provisions AGDL sont utilisées au fur et à mesure des contributions au nouveau « Fonds de Résolution Luxembourg » (« FRL »), et au nouveau « Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg » (« FGD ») (Note 27).

l) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes représentées par un titre est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l’actif et amortie de manière échelonnée pendant la durée de la dette en question.

m) Constatation du chiffre d’affaire

Un montant significatif du chiffre d’affaire de la Banque est généré par les intérêts et les commissions perçus. Les commissions perçues par la Banque relèvent principalement des activités d’octroi des crédits ainsi que de garde et gestion des avoirs des clients. Ces revenus sont généralement constatés lorsque le service y relatif a été presté ou sur la période au cours de laquelle le service a été rendu.

n) Impôts

Les charges d’impôt sont comptabilisées suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l’exercice au cours duquel intervient leur paiement. La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 3 - CREANCES**

La structure par échéances des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, se présente comme suit aux 31 décembre 2019 et 2018 :

Créances sur les établissements de crédit

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
A vue	287 460 244	373 489 381
A moins de trois mois	190 915 315	168 718 909
De trois mois à un an	47 128 881	21 480 849
De un an à cinq ans	2 466 363	2 922 044
<b>TOTAL</b>	<b><u>527 970 803</u></b>	<b><u>566 611 183</u></b>

Au 31 décembre 2019, un montant total de 2 711 677 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction de l'ensemble des créances sur les établissements de crédit (2018 : 1 980 798 EUR).

Au 31 décembre 2019, le solde relatif aux créances sur les établissements de crédit à moins de trois mois comprend des opérations de vente de titres avec rachat ferme avec la maison mère pour un montant total de 129 999 407 EUR (2018 : 150 000 000 EUR).

Créances sur la clientèle

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
A moins de trois mois	139 345 764	144 442 065
De trois mois à un an	41 131 197	12 746 317
De un à cinq ans	49 792 478	66 060 205
A plus de cinq ans	9 400 551	5 785 046
<b>TOTAL</b>	<b><u>239 669 990</u></b>	<b><u>229 033 633</u></b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 3 - CREANCES (SUITE)**

Au 31 décembre 2019, un montant total de 1 221 832 EUR, correspondant au prorata par échéances de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs (2018 : 778 585 EUR), et un montant de 8 121 449 EUR, correspondant à la provision pour créances douteuses ventilée par échéance, viennent en déduction des créances sur la clientèle (2018 : 7 196 646 EUR).

Au 31 décembre 2019, un montant total de 169 436 717 EUR (2018 : 165 927 576 EUR) est représenté par des créances entièrement garanties par de dépôts gagés en faveur de la Banque.

La Banque est exposée au risque de crédit principalement par ses activités de prêt et d'investissement de son portefeuille-titres.

L'information sur le risque de crédit liée aux instruments financiers primaires est présentée sur la base de la valeur comptable, après déduction des corrections de valeur éventuelles mais avant déduction de la provision forfaitaire. Dans les tableaux suivants, les garanties reçues, qui permettent de réduire l'exposition au risque de crédit, ne sont pas reprises en compte.

Les tableaux ci-dessous présentent la concentration du risque de crédit concernant les instruments financiers, les expositions au bilan et hors bilan de la Banque par zone géographique et secteur économique.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 3 - CREANCES (SUITE)**

Structure par pays :

Zone géographique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Italie	678 650	730 147	17 137	11 832	85 748	37 283
Malte	108 113	98 897	3 647	5 365	-	-
Luxembourg	119 892	47 744	6 598	5 193	20 980	15 391
Irlande	16 299	20 823	-	-	-	-
Grande-Bretagne	5 407	14 816	5 491	1 390	-	-
France	8 724	13 163	2 633	138	-	-
Allemagne	4 886	5 225	-	7	-	-
Pays-Bas	13 007	10 532	-	-	-	-
Turquie	7 540	7 084	1 000	291	-	-
Espagne	4 131	7 725	1 500	1 844	-	-
Chine	-	4 610	-	345	-	-
Algérie	1 428	2 379	-	3 786	-	-
Etats-Unis	3 859	2 292	-	53	-	-
Portugal	1 554	2 614	1 460	-	-	-
Autriche	2 500	2 500	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-
Suisse	413	2 041	138	2 753	-	-
Israël	-	125	-	-	-	-
Autres	4 267	2 142	2 579	2 797	-	-
<b>Total</b>	<b>980 670</b>	<b>974 859</b>	<b>42 183</b>	<b>35 794</b>	<b>106 728</b>	<b>52 674</b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 3 - CREANCES (SUITE)**

La Politique de la Banque est d'avoir une exposition au risque pays contenue. Aussi, la majeure partie des engagements de la Banque est accordée à des débiteurs situés en Europe ou garantis par des garants européens.

Structure par secteur économique :

Secteur économique (en milliers d'EUR)	Crédit et autres éléments du bilan		Engagements et passifs éventuels		Instruments dérivés OTC	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Gouvernement	48 907	59 859	-	3 786	-	-
Industrie	48 423	45 979	6 484	4 063	-	-
Agriculture	17 239	21 945	-	56	-	-
Financier	179 838	187 523	18 387	17 617	20 980	15 391
Bancaire	634 905	618 864	1 000	1 581	85 161	36 306
Ménages	25 376	19 035	15 362	8 583	587	977
Immobilier	20 294	9 529	-	28	-	-
Transport	4 050	-	950	-	-	-
Autres	1 638	12 125	-	80	-	-
<b>Total</b>	<b>980 670</b>	<b>974 859</b>	<b>42 183</b>	<b>35 794</b>	<b>106 728</b>	<b>52 674</b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 4 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE**

Durant l'année 2019, les postes de l'actif immobilisé ont évolué comme suit :

	Valeur brute au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Effet de change	Valeur brute à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur au début de l'exercice	Corrections de valeur	Reprises de corrections de valeur	Effet de change	Corrections de valeur à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
<b>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</b>	139 923 915	13 934 098	(27 614 109)	-	126 243 904	-	-	-	-	-	-	126 243 904
<b>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable</b>	28 231 328	10 618 526	(19 330 435)	840	19 520 259	(287 088)	(29 988)	287 088	-	(29 988)	(86 970)	19 403 301
<b>Participations</b>	532 434	-	-	20 358	552 792	(532 434)	-	-	(20 358)	(552 792)	-	-
<b>Actifs incorporels</b>												
Licences informatiques	974 500	161 192	-	-	1 135 692	(771 556)	(91 348)	-	-	(862 904)	-	272 788
<b>Actifs corporels</b>												
Installations techniques et machines	306 171	54 890	-	-	361 061	(189 403)	(31 810)	-	-	(221 213)	(1 845)	138 003



BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 5 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu fixe entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</b>		
Titres non cotés	28 559 765	36 356 830
Titres cotés	97 684 139	103 567 085
<b>TOTAL</b>	<b>126 243 904</b>	<b>139 923 915</b>

Au 31 décembre 2019, le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est uniquement composé de titres obligataires pour un montant de 126 243 904 EUR (2018 : 139 923 915 EUR).

En 2019, des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont venues à échéances pour un montant total de 27 614 109 EUR. Les nouvelles acquisitions s'élèvent à 13 934 095 EUR et l'effet de change sur les positions existantes est de (0) EUR.

Au 31 décembre 2019, les valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières s'élèvent à 126 243 904 EUR (2018 : 139 923 915 EUR).

Au 31 décembre 2019, aucune correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2018 : nil).

Au 31 décembre 2019, aucune reprise de correction de valeur spécifique relative aux obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe n'a été enregistrée (2018 : nil).

Au 31 décembre 2019, un montant cumulé net d'agio/disagio de 2 337 836 EUR a été comptabilisé, relatif à des obligations ayant le caractère d'immobilisation financière. Lors de l'année précédente, un montant cumulé net d'agio/disagio de 2 264 654 EUR avait été enregistré.

Au 31 décembre 2019, la Banque n'est pas engagée dans des opérations de mise en pension de titres sur base d'une convention de vente et de rachat ferme (2018 : nil).

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 6 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la répartition des actions et autres valeurs mobilières à revenu variable entre titres cotés et non cotés s'établit comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable</b>		
Titres non cotés	127 939	137 164
Titres cotés	19 275 362	27 745 109
<b>TOTAL</b>	<b>19 403 301</b>	<b>27 882 273</b>

Au 31 décembre 2019, un montant total de 86 970 EUR, correspondant au prorata de la provision forfaitaire calculée sur le risque de crédit affectant les éléments d'actifs, vient en déduction du poste « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable » (2018 : 61 967 EUR).

Au 31 décembre 2019, une correction de valeur spécifique d'un montant de 29 988 EUR relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable a été enregistrée (2018 : 287 088 EUR).

Au 31 décembre 2019, une reprise de correction de valeur spécifique relative aux actions et autres valeurs mobilières à revenu variable d'un montant de 287 088 EUR a été enregistrée (2018 : Nil).

**NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES**

Les participations et parts dans des entreprises liées au 31 décembre 2019 se composent comme suit :

Participations	Adresse du siège social	Pourcentage détenu (en %)	Valeur comptable nette au 31.12.19 (EUR)	Quote-part dans les capitaux propres (EUR)	Dont Quote-part dans le résultat (EUR)
Sofipo S.A. in liquidazione (Suisse) (non cotée)	Lugano, Suisse	30	-	(158 226)	(4 692)

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS DES ENTREPRISES LIEES (SUITE)**

Durant l'année 2019, la Banque n'a enregistré aucune correction de valeur supplémentaire sur la participation dans *Sofipo S.A. in liquidazione*. La correction de valeur totale est de 552 792 EUR correspondant à 100% du coût d'acquisition de cette participation, ceci afin de représenter la valeur probable estimée de la participation suite à la mise en liquidation de la société qui est actuellement en cours.

La quote-part dans les capitaux propres a été déterminée sur la base des états financiers non audités au 31 décembre 2019.

**NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

a) Immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au coût d'acquisition aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	126 243 904	127 170 417	129 923 915	129 277 622

La valeur comptable totale des immobilisations financières est supérieure à la juste valeur correspondant à une valeur de marché au 31 décembre 2019. Le Conseil d'Administration a estimé que la diminution de marché n'est pas permanente. Par conséquent, aucune dépréciation de ces immobilisations financières n'est enregistrée dans les comptes de la Banque au 31 décembre 2019.

b) Immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation

Le tableau ci-après reprend la juste valeur des immobilisations financières évaluées au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation aux 31 décembre 2019 et 2018 :

	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	-	-	10 000 000	11 710 852

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 8 - JUSTE VALEUR DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (SUITE)**

Au 31 décembre 2018, le portefeuille était évalué au plus faible du prix d'acquisition et de la valeur probable de réalisation est composé d'un seul titre coté. Ce titre est couvert par un swap de taux d'intérêt, au 31 décembre 2019, la somme de la plus-value latente de ce swap et de l'obligation ci-dessus est positive et par conséquent non enregistrée.

**NOTE 9 - AUTRES ACTIFS**

Les autres actifs sont principalement composés de la TVA à recevoir pour un montant de 239 100 EUR (2018 : 170 226 EUR). Au 31 décembre 2019, les autres actifs étaient également composés d'appels de marge sur futurs pour un montant de 8 535 EUR (2018 : 23 400 EUR).

**NOTE 10 - DETTES**

La structure par échéances des dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle se présente comme suit :

Dettes envers les établissements de crédit

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
A vue	384 393	1 216 940
A moins de trois mois	76 548 027	14 235 823
De trois mois à un an	22 093 544	-
<b>TOTAL</b>	<b>99 025 964</b>	<b>15 452 763</b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

Dettes envers la clientèle

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
A vue	293 311 930	304 182 942
A moins de trois mois	443 554 613	540 874 028
De trois mois à un an	42 242 812	11 891 970
De un an à cinq ans	22 601 849	28 730 486
<b>TOTAL</b>	<b>801 711 204</b>	<b>885 679 426</b>

**NOTE 11 - PASSIFS SUBORDONNES**

En accord avec le « subordinated loan agreement » daté du 30 juin 2017 entre la Banque et BPER Banca S.p.A., la Banque a reçu un prêt subordonné de BPER Banca S.p.A. pour 15 millions EUR. Le prêt subordonné est prévu pour une période de 10 ans et les intérêts sont basés sur un taux fixe de 5,0%.

Au 31 décembre 2019, les passifs subordonnés se détaillent comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
<b>TOTAL 15 000 000</b>			

Au 31 décembre 2018, les passifs subordonnés se détaillaient comme suit :

Nominal	Devise	Echéance	Taux d'intérêt
15 000 000	EUR	30 juin 2027	5,0%
<b>TOTAL 15 000 000</b>			

Au 31 décembre 2019, les intérêts payés pour la dette subordonnée sont de 756 250 EUR (2018 : 764 583 EUR).

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 12 - AUTRES PASSIFS**

Les autres passifs sont constitués des éléments suivants :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Créanciers privilégiés	290 009	227 773
Créanciers divers	538 117	343 753
<b>TOTAL</b>	<b>828 126</b>	<b>571 526</b>

Le poste « Créanciers divers » est composé principalement de dettes liées aux charges courantes de la Banque pour 380 211 EUR (2018 : 265 148 EUR).

Le poste « Créanciers privilégiés » est composé principalement de la TVA à payer pour 290 009 EUR (2018 : 227 279 EUR).

**NOTE 13 - AUTRES PROVISIONS**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les autres provisions se décomposent comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Provision forfaitaire relative aux éléments de hors bilan	266 086	167 800
Provision pour engagements	138 197	53 242
Provision AGDL (Note 27)	76 168	414 528
<b>TOTAL</b>	<b>480 451</b>	<b>635 570</b>

Au 31 décembre 2019, un montant de 4 300 000 EUR (2018 : 3 000 000 EUR) lié à la provision forfaitaire a été enregistré et vient en déduction des actifs correspondants pour le risque de crédit, à hauteur de 4 033 914 EUR. Le solde de 266 086 EUR calculé sur le risque de crédit affectant les éléments de hors bilan et sur le risque de change reste inclus dans le poste de passif « Autres provisions ».

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES**

a) Capital

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le capital souscrit et libéré de la Banque s'élève à 30 667 500 EUR, représenté par 1 057 500 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 29 EUR chacune.

Au cours de l'année la Banque n'a pas procédé à aucun rachat d'actions propres. Au 31 décembre 2019 la Banque ne détienne pas des actions propres (2018: aucune)

b) Réserves

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les comptes de réserves se détaillent comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Réserve légale	1 550 384	1 431 070
Réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (Note 23)	4 881 183	4 716 205
Autres réserves	<u>15 601 200</u>	<u>13 499 220</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>22 032 767</u></b>	<b><u>19 646 495</u></b>

La réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune (« IF ») est une réserve qui permet à la Banque de ne pas payer l'impôt pour l'exercice au cours duquel elle a été constituée en ligne avec la loi luxembourgeoise. Le solde de la réserve se détaille comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Réserve IF 2012	-	-
Réserve IF 2013	-	1 210 022
Réserve IF 2014 / 2015	1 264 000	1 264 000
Réserve IF 2016	107 000	107 000
Réserve IF 2017	697 555	697 555
Réserve IF 2018	1 437 625	1 437 625
Réserve IF 2019	<u>1 375 003</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>4 881 183</u></b>	<b><u>4 716 205</u></b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 14 - CAPITAL SOUSCRIT ET RESERVES (SUITE)**

Conformément aux dispositions légales, 5% du bénéfice net de l'exercice doivent être affectés à une réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital souscrit et libéré. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Pour bénéficier d'un allègement des charges fiscales, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation à un poste de réserve, un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale pour une raison autre que l'incorporation au capital, la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

En considération du résultat de l'exercice 2019, un montant de 1 375 000 EUR a été alloué à la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune durant cet exercice.

Les autres réserves représentent l'affectation du bénéfice net des années antérieures approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Banque. Les autres réserves sont disponibles pour la distribution de dividendes avec l'approbation des actionnaires.

Le 9 avril 2019, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la libération de la réserve spéciale pour l'imputation de l'impôt sur la fortune de 2013, et a décidé de son allocation de la manière suivante :

- Allocation dans la réserve libre de 1 210 025 EUR.

c) Variation des capitaux propres

	<b>Capital souscrit</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Au début de l'exercice	30 667 500	1 431 070	18 215 425	2 386 272	52 700 267
Allocation du résultat de l'exercice 2018 suite à l'assemblée générale du 12 avril 2019	-	119 314	2 266 958	(2 386 272)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	4 015 301	4 015 301
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b><u>30 667 500</u></b>	<b><u>1 550 384</u></b>	<b><u>20 482 383</u></b>	<b><u>4 015 301</u></b>	<b><u>56 715 568</u></b>



BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 15 - PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS**

a) Passifs éventuels

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les passifs éventuels sont exclusivement représentés par des garanties et autres substituts directs de crédit accordés dans le cadre de l'activité de clientèle privée de la Banque pour un montant de 6 395 773 EUR (2018 : 8 467 440 EUR).

b) Engagements

Les engagements correspondent à la part non utilisée des crédits octroyés pour un montant total de 35 787 655 EUR (2018 : 27 327 010 EUR).

c) Opérations fiduciaires

En 2019, la Banque a des mandats fiduciaires pour un montant de 16 278 411 EUR (2018 : 16 489 188 EUR).

**NOTE 16 - OPERATIONS A TERME ET NON ENCORE DENOUEES**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Banque se trouve engagée dans des opérations à terme liées aux taux de change, d'intérêt ou d'autres cours de marché qui peuvent se résumer comme suit :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>Opérations liées aux taux de change :</b>		
Opérations de change à terme - OTC	105 501 247	32 500 649
<b>Opérations liées aux taux d'intérêt :</b>		
Interest Rate Swap	<u>10 127 871</u>	<u>20 173 158</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>115 629 118</u></b>	<b><u>52 673 807</u></b>

Ces opérations ont été effectuées en couverture d'éléments du bilan ou d'opérations effectuées pour le compte de la clientèle.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 17 - AUTRES INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Au 31 décembre 2019, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

<b>ACTIF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>GBP</b>	<b>CHF</b>	<b>Autres devises</b>	<b>Total</b>
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	63 375 345	43 645	-	6 229	-	-	<b>63 425 219</b>
Créances sur les établissements de crédit	439 170 398	82 252 907	4 072	2 434 156	3 603 906	505 364	<b>527 970 803</b>
Créances sur la clientèle	227 406 871	3 263 398	-	8 911 948	71 188	16 585	<b>239 669 990</b>
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	126 243 904	-	-	-	-	-	<b>126 243 904</b>
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	19 358 991	44 310	-	-	-	-	<b>19 403 301</b>
Participations							

Au 31 décembre 2019, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

<b>PASSIF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>GBP</b>	<b>CHF</b>	<b>Autres devises</b>	<b>Total</b>
Dettes envers des établissements de crédit	64 594 508	24 803 692	4 099	9 402 915	12	220 738	<b>99 025 964</b>
Dettes envers la clientèle	734 965 717	60 807 249	-	1 992 288	3 642 505	303 445	<b>801 711 204</b>
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	<b>15 000 000</b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

- suite -

Au 31 décembre 2018, la ventilation des principaux actifs (nets de provision forfaitaire) par devise (en EUR) se présente comme suit :

<b>ACTIF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>GBP</b>	<b>CHF</b>	<b>Autres devises</b>	<b>Total</b>
Caisse, avoirs auprès des Banques Centrales et des Offices des chèques postaux	8 574 203	3 668	-	8 217	-	-	<b>8 586 088</b>
Créances sur les établissements de crédit	543 528 914	17 684 317	3 958	439 467	4 511 171	443 356	<b>566 611 183</b>
Créances sur la clientèle	212 674 756	7 256 019	-	9 099 667	3 059	132	<b>229 033 633</b>
Obligations et autres valeurs mobilière à revenu fixe	135 073 485	2 623 964	-	2 226 466	-	-	<b>139 923 915</b>
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	27 838 605	43 668	-	-	-	-	<b>27 882 273</b>
Participations	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>

Au 31 décembre 2018, la ventilation des principaux passifs par devise (en EUR) se présente comme suit :

<b>PASSIF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>JPY</b>	<b>GBP</b>	<b>CHF</b>	<b>Autres devises</b>	<b>Total</b>
Dettes envers des établissements de crédit	256 830	3 803 082	3 972	11 179 055	-	209 824	<b>15 452 763</b>
Dettes envers la clientèle	856 520 279	23 827 066	-	626 015	4 473 400	232 666	<b>885 679 426</b>
Passifs subordonnés	15 000 000	-	-	-	-	-	<b>15 000 000</b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 18 - ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES**

Au 31 décembre 2019, le montant global des éléments d'actifs libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, est de 101 704 806 EUR (2018 : 45 017 756 EUR) et le montant global des éléments de passif libellés en devises autres que l'euro, convertis dans la devise du capital, s'élève à 101 911 956 EUR (2018 : 44 980 092 EUR).

**NOTE 19 - COMMISSIONS PERÇUES**

Le montant de commissions perçues se ventile comme suit par catégorie d'activité :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Commissions liées à l'octroi de crédits	1 915 781	991 042
Commissions sur les gardes et gestion d'actifs	1 360 223	1 353 533
Commissions liées aux opérations fiduciaires	76 000	144 400
Autres commissions	<u>304 381</u>	<u>269 762</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 656 385</u></b>	<b><u>2 758 737</u></b>

Les commissions sur les octrois de crédits sont liées à la gestion des dossiers effectuée dans le cadre d'une ouverture de crédit et des opérations de Trade Finance et de suivi des dossiers.

Les commissions sur les gardes et gestion d'actifs sont liées à la gestion des portefeuilles et des capitaux. Les commissions sont calculées sur base des actifs du portefeuille et des opérations de négociation des actifs financiers sur le marché pour compte de clients.

Les commissions liées aux opérations fiduciaires sont relatives à la gestion de trésorerie et à la gestion des actifs fiduciaires. Les commissions sont calculées sur la base des actifs détenus sous gestion et sur le nombre de transactions.

Les autres commissions incluent divers frais tels que des commissions de garantie et des frais de services bancaires.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 20 - RESULTAT PROVENANT D'OPERATIONS FINANCIERES**

Au 31 décembre 2019, les résultats provenant d'opérations financières sont constitués de plus-values de cession pour 3 350 350 EUR (2018 : 5 047 868 EUR), de moins-values de cession pour 196 382 EUR (2018 : 4 979 EUR) et du résultat de change pour 348 224 EUR (2018 : 306 837 EUR).

**NOTE 21 - AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION**

Au 31 décembre 2019, les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de l'extourne de la provision AGDL pour un montant de 338 360 EUR destiné à compenser la charge relative aux contributions au Fond de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) et au Fond de Résolution Luxembourg (FRL) (Note 27).

**NOTE 22 - CORRECTIONS DE VALEUR ET REPRISES DE CORRECTIONS DE VALEUR**

En 2019, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 2 314 568 EUR dont 1 300 000 EUR de provision forfaitaire. En 2018, les corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements étaient composées de la dotation à la provision pour créances douteuses sur les éléments d'actif pour 4 559 980 EUR dont 1 500 000 EUR de provision forfaitaire.

Les reprises de correction de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements sont composées de la reprise de dotation de la moins-value latente sur les actions et autres valeurs mobilières à revenue variable (2019 : 287 088 EUR et 2018 : 0 EUR).

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 23 - IMPOTS**

La Banque est passible de tous les impôts auxquels les établissements de crédit luxembourgeois sont soumis. Au 31 décembre 2019, la Banque a été imposée à l'impôt sur le revenu des collectivités, à l'impôt commercial communal et à l'impôt sur la fortune.

La plus-value de conversion (Art. 54 bis LIR) provenant des différences de change entre l'ITL et le LUF avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 est conservée et immunisée fiscalement. Cependant, cette plus-value de conversion pourra varier et être imposée partiellement ou totalement en cas de réduction ou d'augmentation de capital par incorporation des réserves, en cas de distribution de dividende et en cas de liquidation.

Les provisions pour impôts au passif se réfèrent aux exercices 2018 et 2019. La charge d'impôt comptabilisée en 2019 s'élève à 1 385 743 EUR (2018 : 893 504 EUR) dont 0 EUR au titre de l'impôt sur la fortune (2018 : 0 EUR).

**NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS**

En moyenne au cours de l'année, la Banque a employé 22 personnes (2018 : 20 personnes). Ce chiffre se décompose comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Direction	3	3
Employés	19	17

Au 31 décembre 2019, les rémunérations allouées aux membres de l'organe de direction de la Banque s'élèvent à 719 266 EUR (2018 : 732 108 EUR).

Au 31 décembre 2019, le montant des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 160 000 EUR (2018 : 160 000 EUR).

La Banque n'a pas pris d'engagement de retraite en faveur des membres du Conseil d'Administration et de la Direction.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 24 - PERSONNEL ET REMUNERATIONS DES ORGANES DIRIGEANTS (SUITE)**

Au 31 décembre 2019, le montant des crédits accordés aux membres des organes dirigeants s'élève à 148 112 EUR (2018 : 158 841 EUR).

Au 31 décembre 2019, la Banque n'a octroyé aucune garantie en faveur des membres de la Direction (2018 : 0 EUR).

**NOTE 25 - PARTIES LIEES**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les transactions réalisées avec des sociétés liées au Groupe se reflètent comme suit dans les postes du bilan, compte de profits et pertes et hors bilan (les montants présentés n'incluent pas la provision forfaitaire) :

<b><u>BILAN</u></b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>507 905 217</b>	<b>554 844 185</b>
A vue	285 802 932	370 194 556
Autres créances	222 102 285	184 649 629
<b>Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
D'établissement de crédit	-	-
<b>Participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>(216 518)</b>	<b>53 729</b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>507 688 699</u></b>	<b><u>554 897 914</u></b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>98 641 911</b>	<b>14 236 062</b>
A vue	240	238
A terme ou à préavis	98 641 671	14 235 824
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
A vue	-	-
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>154 907</b>	<b>195 954</b>
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>113 796 818</b>	<b>29 432 016</b>
	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b><u>HORS BILAN</u></b>		
<b>Passifs éventuels</b>	<b>138 198</b>	<b>133 109</b>
Cautionnements et actifs donnés en garantie	138 198	133 109
<b>Opérations liées aux taux de change, aux taux d'intérêt et à d'autres cours de marché</b>	<b>37 758 819</b>	<b>36 541 773</b>
Opérations de change à terme	27 630 948	16 368 615
Opérations liées aux taux d'intérêt	10 127 871	20 173 158
<b>TOTAL</b>	<b>37 897 017</b>	<b>36 674 882</b>



BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 25 - PARTIES LIEES (SUITE)**

**COMPTES DE PROFITS ET PERTES**

<b>CHARGES</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>		
Intérêts sur dettes envers les établissements de crédit	1 552 241	1 646 919
<b>Frais généraux administratifs</b>		
Services divers	82 137	84 130
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 634 378</u></b>	<b><u>1 731 049</u></b>
<b>PRODUITS</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
<b>Intérêts et produits assimilés</b>		
Intérêts sur créances sur les établissements de crédit	3 050 868	1 630 438
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe	-	-
Disagios sur valeurs mobilières à revenu fixe	-	-
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 050 868</u></b>	<b><u>1 630 438</u></b>

**NOTE 26 - CONSOLIDATION**

Au 31 décembre 2019, l'information financière de la Banque est incluse dans les comptes consolidés de BPER Banca S.p.A., une société ayant son siège social Via San Carlo 8/20 à 41100 Modena (Italie) constituant l'ensemble à la fois le plus grand et le plus petit d'entreprises dont la Banque fait partie en tant qu'entreprise filiale. Les comptes consolidés susmentionnés sont disponibles au siège social de cette société.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION  
LUXEMBOURG**

Le 18 décembre 2015, le gouvernement luxembourgeois a transposé dans la loi relative à la résolution et à la liquidation des établissements de crédit et au système de protection des déposants et investisseurs les directives européennes 2014/59/UE établissant le cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et 2014/49/UE définissant les systèmes de garantie des dépôts.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre « par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg » (AGDL), est remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20 000 EUR. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100 000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans leurs comptes annuels par les établissements de crédit au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au-fur-et-à mesure de leur contribution au nouveau « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL), et au nouveau « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre au début de l'année 2024 au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1<sup>er</sup> numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024 contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé. La contribution 2019 au FRL s'élève à 328 999 EUR (en 2018 : 388 669 EUR).

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements de crédit adhérents et doit être atteint à la fin de l'année 2019 à travers des contributions annuelles contre utilisation de la provision AGDL constituée dans le passé. La contribution 2019 au FGDL s'élève à 9 361 EUR (en 2018 : 18 660 EUR).

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 27 - FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS LUXEMBOURG ET FONDS DE RESOLUTION  
LUXEMBOURG (SUITE)**

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'Article 180 (1) de la Loi.

La Banque dispose d'une provision pour l'ancien système AGDL qui est utilisée afin de couvrir les contributions aux FRL et FGDL. Cette provision figure dans la rubrique « Autre provisions » au passif du bilan (Note 13).

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Banque ne calcule pas le ratio intégré d'adéquation des fonds propres en raison de la taille limitée de son portefeuille de négociation.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

Au 31 décembre 2019, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		63 425 219				<b>63 425 219</b>
Cash		63 822				<b>63 822</b>
	Banques	480 876 513	47 326 937	2 479 030		<b>530 682 480</b>
	Institutions financières	118 535 374	10 350 000	15 944 333	623 333	<b>145 453 040</b>
Prêts et avances :	Gouvernement	2 358 252				<b>2 358 252</b>
	Sociétés	4 220 464	28 486 235	33 287 340	7 640 881	<b>73 634 920</b>
	Personnes physiques	16 075 136	2 300 000	816 539	1 184 619	<b>20 376 294</b>
	Portefeuille des immobilisations					
Obligations :	financières - Banques	7 029 300	5 389 387	27 940 685	4 992 250	<b>45 351 622</b>
	Portefeuille des immobilisations					
	financières - Autres	591 250	10 701 160	55 868 170	13 731 698	<b>80 892 278</b>
<b>Total des instruments financiers primaires (actifs)</b>		<b><u>693 175 330</u></b>	<b><u>104 553 719</u></b>	<b><u>136 336 097</u></b>	<b><u>28 172 781</u></b>	<b><u>962 237 927</u></b>

Au 31 décembre 2019, un montant de 4 020 479 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	76 932 320	22 093 644			<b>99 025 964</b>
	Institutions financières	684 172 962	28 698 461	16 624 063	181 254	<b>729 676 740</b>
	Sociétés	14 651 010	4 286 096			<b>18 937 106</b>
	Personnes physiques	38 042 570	13 544 352	1 510 437		<b>53 097 358</b>
<b>Total des instruments financiers primaires (passifs)</b>		<b><u>813 798 862</u></b>	<b><u>68 622 553</u></b>	<b><u>18 134 500</u></b>	<b><u>181 254</u></b>	<b><u>900 737 169</u></b>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

31 décembre 2019

(exprimé en EUR)

- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

Au 31 décembre 2018, les instruments financiers primaires sont détaillés comme suit, sur base de leur valeur comptable nette avant allocation de la provision forfaitaire :

Structure des instruments financiers primaires selon leur maturité résiduelle :

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Banque Centrale		8 459 127	-	-	-	<b>8 459 127</b>
Cash		126 961	-	-	-	<b>126 961</b>
Prêts et avances :	Banques	544 103 779	21 555 943	2 932 259	-	<b>568 591 981</b>
	Institutions financières	12 318 857	4 060 000	542 500	700 000	<b>17 621 357</b>
	Gouvernement	2 379 275	-	-	-	<b>2 379 275</b>
	Sociétés	112 720 722	8 630 876	65 480 177	3 944 444	<b>190 776 219</b>
	Personnes physiques	17 506 076	100 000	268 466	1 160 825	<b>19 035 367</b>
Obligations :	Portefeuille des immobilisations financières - Banques	2 623 965	3 191 280	32 103 270	6 254 523	<b>44 173 038</b>
	Portefeuille des immobilisations financières - Autres	3 001 800	20 918 760	47 025 911	24 804 406	<b>95 750 877</b>
<b>Total des instruments financiers primaires (actifs)</b>		<b><u>703 240 562</u></b>	<b><u>58 456 859</u></b>	<b><u>148 352 583</u></b>	<b><u>36 864 198</u></b>	<b><u>946 914 202</u></b>

Au 31 décembre 2018, un montant de 2 759 383 EUR lié à la provision forfaitaire vient en déduction des instruments financiers primaires détaillés ci-dessus.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

<u>Type</u>	<u>Sous-type</u>	<u>À vue à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 à 5 ans</u>	<u>Total</u>
Dettes	Banques	15 452 763	-	-	<b>15 452 763</b>
	Institutions financières	629 138 302	2 110 000	188 500	<b>631 436 802</b>
	Sociétés	195 004 887	5 557 097	28 151 986	<b>228 713 970</b>
	Personnes physiques	20 913 781	4 214 873	400 000	<b>25 528 654</b>
<b>Total des instruments financiers primaires (passifs)</b>		<b><u>860 509 733</u></b>	<b><u>11 881 970</u></b>	<b><u>28 740 486</u></b>	<b><u>901 132 189</u></b>

Les passifs éventuels et les engagements sont des passifs financiers primaires.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

Au 31 décembre 2019, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>À vue à 3 mois</b>	<b>3 mois à 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>	<b>Valeur de marché</b>
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS			4 970 000	5 157 871	10 127 871	-
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	106 727 845				106 727 845	675 501
<b>Total des instruments financiers dérivés (actifs)</b>	<b>106 727 845</b>		<b>4 970 000</b>	<b>5 157 871</b>	<b>116 855 716</b>	<b>675 501</b>
Liés aux taux d'intérêt :						
Contrats IRS			4 970 000	5 157 871	10 127 871	540 855
Liés aux taux de change :						
Contrats Forward	105 501 247				105 501 247	643 306
<b>Total des instruments financiers dérivés (passifs)</b>	<b>105 501 247</b>		<b>4 970 000</b>	<b>5 157 871</b>	<b>115 629 118</b>	<b>1 184 161</b>

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.



BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS  
(SUITE)**

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2019.

	Maturité	Montant du principal notionnel EUR	Pondération	Montant du risque équivalent EUR
		(1)	(2)	(3)=(1)X(2)
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>				
IRS 1	2023	157 871	8%	12 630
IRS 3	2024	4 970 000	5%	248 500
IRS 4	2026	5 000 000	5%	250 000
<b>Contrats sur taux de change</b>	2019	106 727 845	1%	1 067 278

Au 31 décembre 2018, les instruments financiers dérivés se détaillent comme suit, à leur valeur notionnelle :

Instruments financiers dérivés	À vue à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Valeur de marché
Liés aux taux d'intérêt : Contrats IRS	-	-	10 000 000	10 173 158	20 173 158	-
Liés aux taux de change : Contrats Forward	32 504 971	-	-	-	32 504 971	68 335
<b>Total des instruments financiers dérivés (actifs)</b>	<b>32 504 971</b>	<b>-</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 173 158</b>	<b>52 678 129</b>	<b>68 335</b>
Liés aux taux d'intérêt : Contrats IRS	-	-	10 000 000	10 173 158	20 173 158	2 060 827
Liés aux taux de change : Contrats Forward	32 500 649	-	-	-	32 500 649	64 798
<b>Total des instruments financiers dérivés (passifs)</b>	<b>32 500 649</b>	<b>-</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 173 158</b>	<b>52 673 807</b>	<b>2 125 625</b>

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 28 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

Tous les instruments dérivés ci-dessus ont été négociés de gré à gré et ne sont pas classés dans le portefeuille de négociation de la Banque.

Tableau de risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

La Banque calcule le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés, négociés de gré à gré, en appliquant les méthodes de calcul des exigences de fonds propres décrites dans le Règlement N°(EU) 575/2013.

Le tableau ci-dessous détaille l'évaluation du risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2018.

	<b>Maturité</b>	<b>Montant du principal notionnel EUR</b>	<b>Pondération</b>	<b>Montant du risque équivalent EUR</b>
		<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)=(1)X(2)</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêts</b>				
IRS 1	2023	203 158	8%	16 253
IRS 2	2019	10 000 000	5%	500 000
IRS 3	2024	4 970 000	5%	248 500
IRS 4	2026	5 000 000	5%	250 000
<b>Contrats sur taux de change</b>	2018	32 504 971	1%	325 050

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 29 - FRAIS D'AUDIT**

Les frais « HT » payés par la Banque au Réviseur d'Entreprises Agréé s'élevaient à :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>EUR</b>	<b>EUR</b>
Contrôle légal des comptes annuels	90 000	76 750
Autres services d'assurance	-	25 000
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>101 750</b>

Les honoraires sont provisionnés au cours de l'année pour laquelle ils sont encourus.

**NOTE 30 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun évènement n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes annuels de la Banque au 31 décembre 2019.

Néanmoins il est à noter que depuis le début du mois de janvier 2020, l'épidémie de coronavirus (Covid-19) s'est propagée en Chine continentale et, par la suite, à d'autres pays dont le Luxembourg, provoquant localement le ralentissement ou l'interruption de l'activité économique et commerciale dans de nombreux secteurs. La Banque considère que cet événement, qui est survenu après la clôture des états financiers, ne donne pas lieu à un ajustement.

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation actuelle, il n'est pas jugé possible à ce jour de fournir une estimation quantitative de l'impact potentiel sur la situation économique et de la Banque et du Group, compte tenu des nombreux déterminants encore inconnus et indéfinis. Cet impact sera donc pris en compte dans les estimations comptables courant 2020.

Suite aux mesures prises par le Gouvernement luxembourgeois en mars 2020, la Banque a aussi adopté des initiatives dans le cadre de son BCP visant à contenir les risques, à protéger la santé de ses employés et à assurer la continuité opérationnelle des processus critiques.

BPER Bank Luxembourg  
Société Anonyme  
**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
31 décembre 2019  
(exprimé en EUR)  
- suite -

**NOTE 30 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE (SUITE)**

Afin de lutter contre la propagation du virus et de le contenir, et conformément aux mesures édictées progressivement par les autorités, les axes d'intervention de la Banque ont concerné les domaines de la gestion des ressources humaines et de la communication interne, de la continuité des activités ainsi que certaines activités organisationnelles.